

MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2014

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'en 2014, il n'y a pas eu d'intégration de voies communales, de voies à caractère de rues et de places dans le domaine public.

CONSIDERANT que le tableau de classement de la voirie communale pour l'année 2014 reprend celui de l'année 2013 arrêté aux longueurs suivantes :

- voies communales : 28 170 mètres linéaires,
- voies à caractères de rue : 57 130 mètres linéaires,
- places : 43 700 m².

VU l'avis favorable à la majorité de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 22 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

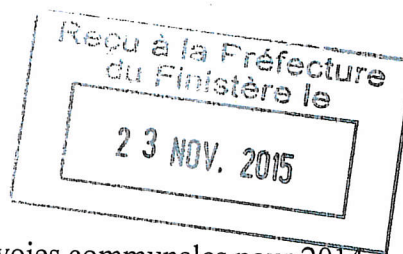
APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le tableau de classement des voies communales pour 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20/11/2015

Et de la publication, le 23/11/2015

Fait à Landivisiau, le 20/11/2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

